

NOTE D'INFORMATION

Circulation des engins Hors Gabarit

Dans le cadre de la gestion de la circulation des engins hors gabarit à l'intérieur de l'enceinte portuaire Tanger Med.

Nous vous informons que la sortie pour ces véhicules depuis les terminaux sera désormais tributaire de la présentation d'un formulaire « Demande de Prestation Safety Brigade » dûment rempli, portant la signature et le cachet du demandeur (transitaire ou mandataire) en plus de l'accord écrit de la Gendarmerie Royale.

Les horaires de circulation de ce type de flux sont entre 06h00 et 18h00 sauf autorisation spéciale, et la présence de la Safety Brigade est obligatoire avant le début de chaque opération.

ASSOCIATION DES TRANSITAIRES
AGREES EN DOUANE AU MAROC
COURRIER ARRIVEE

LE 01/11/2022

N°: 147/22